



BREVET

Thierry Marti

né le 27 août 1973, originaire de Neuchâtel (NE),

a prouvé qu'il satisfait aux exigences requises pour l'obtention du brevet en vertu de la loi du 13 décembre 2002 sur la formation professionnelle et conformément au règlement de l'examen professionnel fédéral du 6 novembre 2017 approuvé par le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation.

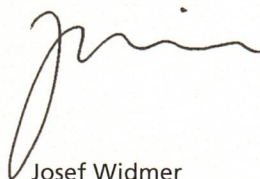
Le présent brevet autorise le titulaire à porter le titre légalement protégé de

Entrepreneur de pompes funèbres avec brevet fédéral

Berne, le 5 décembre 2019

Secrétariat d'Etat à la formation,
à la recherche et à l'innovation SEFRI

Le directeur suppléant



Josef Widmer

Association suisse des services funéraires

La présidente de la Commission d'examen



Danielle Voisard

